

FOLIO 58

SMCTOM DE NONTRON

2025/0040

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 41 - Votants : 40 - Nombre de voix : 60

L'an deux mil vingt cinq

Le 15 décembre 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Etaient présents : Messieurs VEDRENNE Jean, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, MILLARET Francis, COUTURIER Daniel, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, COMBEALBERT Gérard, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, COMBEAU Michel, MOLLON Laurent, CHABOT Jean-Michel, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHELET Thierry, MICHEL Pierre, ROUSSEAU Eric, GAUDOU Fernand, MASSIAS Gilles, LAGARDE Jean-François, FAYE Jean-Jacques,

Etaient présentes : Mesdames MARTY Patricia, MAUDET Alexandra, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, ROUSSEAU Arlette, GOURAUD Sylvie, FLOCH Françoise, DEZAUTEZ Marie-Christine, POULAIN Chantal,

Suppléants remplaçants titulaires

Messieurs CHAMOULAUD Vincent, REVIRON Vincent, LAFORT Didier, DOUCET Serge, FOURNET Philippe,

Suppléantes remplaçantes titulaires

Mesdames ANDRIEUX Nathalie, LOZACH Maryvonne,

Secrétaire de séance : Monsieur LAFORT Didier

**Objet : Reconduction des tarifs de la Redevance Forfaitaire des Communes
à compter du 1^{er} janvier 2026**

Vu la délibération n° 2019/009 du 13/03/2019 relative notamment à la redevance forfaitaire appliquée aux communes par tranche de population,

Vu la délibération n° 2021/28 du 23/12/2021 portant sur la révision des tarifs de la redevance forfaitaire des communes pour l'année 2022

Vu la délibération n° 2022/0031 du 26/12/2022 portant sur la révision des tarifs de la redevance forfaitaire des communes pour l'année 2023

Vu la délibération n° 2023/0044 du 11/12/2023 portant sur la révision des tarifs de la redevance forfaitaire des communes pour l'année 2024

Vu la délibération n° 2024/0027 du 16/12/2024 portant sur la révision des tarifs de la redevance forfaitaire des communes pour l'année 2025

Monsieur le Président propose de reconduire les tarifs de la Redevance Forfaitaire des Communes appliqués en 2025, à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

Montant forfaitaire par tranche de population	Proposition tarifs 2026	Montant forfaitaire par tranche de population	Proposition tarifs 2026
Moins de 500 habitants	103,00 €	De 1 000 → 1 999 habitants	340,00 €
Moins de 500 habitants avec école	155,00 €	Plus de 2 000 habitants → 2 999 habitants	460,00 €
De 500 → 999 habitants	230,00 €	Plus de 3 000 habitants → 3 999 habitants	855,00 €
Communes nouvelles	Cumul des redevances des anciennes communes auxquelles une augmentation de 17 % est appliquée		

FOLIO 59

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- Approuve la reconduction des tarifs de la redevance forfaitaire des communes, à compter du 1^{er} janvier 2026, présentée ci-dessus,

- Donne tout pouvoir au Président pour accomplir les formalités nécessaires résultant de cette décision et pour signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme.

Le Président

Vincent FARGEAS

